

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté

ABONNEMENTS

Table with columns for 'UN AN', '6 MOIS', '3 MOIS' and rows for 'LYON et Départements limitrophes' and 'Autres Départements'.

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues pour Lyon et la Région, à la permanence V. FOURNIER, 14, rue Confort, et dans ses succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Valence, Mâcon, Bourges, Chalon-s-S., Dijon et Clermont-Ferrand, et aux BUREAUX DU JOURNAL.

LA JOURNÉE

Le conseil des ministres a décidé de faire poursuivre M. Picquart, pour communication de documents intéressant la sûreté de l'Etat, et M. Leblos comme complice du même délit.

Une requête a eu lieu hier dans l'après-midi au domicile de M. Picquart. D'au par, le commandant Esterhazy et la femme avec laquelle il vivait ont été arrêtés.

Le syndicat Dreyfus continue sa campagne : à titre de document, nous publions aujourd'hui une lettre de M. Demange à M. Sarrien, et une note de Dreyfus.

L'« Officiel » publie lundi prochain un important mouvement administratif. Nous donnons à ce sujet quelques détails.

Une manifestation a été faite devant le tombeau de Michlé, par l'Association générale des Étudiants et le comité qui a présidé à ses obsèques en 1874.

Le bruit court que le ministre espagnol aurait donné sa démission.

Lire en 2e Page

La guerre hispano-américaine; Le bombardement de Santiago; La démission du cabinet espagnol; Les nominations dans la Légion d'honneur.

Discours de M. Cavaignac

Il s'étale sur nos murs, et tous les patriotes peuvent s'en remplir les yeux et le cœur, et joindre leurs applaudissements à ceux de toute la Chambre.

Mais l'affaire Dreyfus est-elle enterrée?

Je suis très heureux d'avoir assisté à la lecture des pièces que M. le ministre de la guerre a apportées à la tribune. Les aveux du traître m'ont surtout réjoui, car il fait bon entendre de la bouche même du coupable la sentence qui le frappe est motivée et que justice a été faite.

Cependant M. Cavaignac n'a-t-il pas eu tort d'abandonner le terrain solide, le poste inexpugnable de la « chose jugée », et de se porter en avant pour « faire la preuve » de la culpabilité du traître devant la Chambre et le pays, comme si le Parlement et l'opinion étaient les « juges d'appel » de la sentence d'un conseil de guerre?

Voilà en effet ce qui distingue le discours de M. Cavaignac de ceux qui furent prononcés sur cette douloureuse affaire par M. Méline et par le général Billot. Ceux-ci s'étaient cantonnés sur le terrain de la « chose jugée », et de parti pris n'en voulaient pas sortir. Ils affirmaient avec une énergie au moins égale à celle de M. Cavaignac, que Dreyfus avait été « justement et légalement » condamné; ils maintenaient le caractère exclusivement judiciaire de cette sentence, et renvoyaient avec fermeté ceux qui croyaient à l'innocence du traître ou à l'illégalité de la procédure, à M. le ministre de la justice pour obtenir de lui, suivant les formes légales, l'ordre de reviser le procès. Mais ni M. Méline ni M. Billot ne consentirent jamais à faire d'une façon quelconque la Chambre et le pays « juges » de la condamnation de Dreyfus. On leur en a adressé de vifs reproches. J'estime qu'ils ont bien agi en cela, et tenu le rôle qui convient au gouvernement d'un Etat dont le régime est fondé sur la distinction des pouvoirs législatif et judiciaire.

M. Cavaignac a cru sage et habile de suivre une marche plus audacieuse et de provoquer des discussions et des démentis sur certains documents. Je sais bien que M. le ministre de la guerre n'a pas

citée de pièces ayant figuré au procès, et qu'il échappe aisément par là à la demande en révision basée sur ce que les lettres lues à la Chambre auraient été ignorées du traître et de son défenseur; car ces lettres, si l'on peut ainsi parler, sont extraites des cartons et non pas du dossier de l'affaire. Mais M. Cavaignac n'en est pas moins engagé dans une sorte de controverse historique sur la culpabilité de Dreyfus; et dès lors le gouvernement s'expose à tous les échecs que des contradicteurs sans scrupules infligent parfois devant l'opinion, à la vérité la plus certaine. Il faudra revenir, je pense, sur le terrain légal et constitutionnel de la « chose jugée », et battre en retraite après cette sortie malencontreuse.

Comment donc se terminera cette dangereuse agitation? Les discours à la Chambre n'y feront rien, les paroles les plus fortes, les « il faut que cela cesse » les plus énergiques et les plus applaudis n'en viendront à bout. Les amis du traître ne sont pas des gens à s'en laisser imposer par des déclarations ronflantes et par des périodes sonores; ils savent la liberté laissée par nos lois aux écrivains et aux discours de toute espèce. Aucune barrière faite seulement d'éloquence patriotique et de véhémence oratoire n'arrêtera leurs agissements.

Donc plus de discours, des actes. Mais quels actes? M. Zola a été poursuivi, M. Picquart mis en réforme, M. Reinach condamné. Les dreyfusards ne semblent en ressentir aucune gêne. Croit-on que d'autres procès mettront fin à leur campagne? Ces gens-là ne redoutent point les procès, tout au contraire; et les amendes n'ont rien qui doive les émouvoir.

Que fera donc le gouvernement? A cette question M. Cavaignac et M. Brissot ont négligé de répondre, et M. Castelin a retiré son interpellation avant que le ministre se fût expliqué sur ce point délicat. Cependant beaucoup de députés attendaient que le nouveau ministre montrât par quelles mesures énergiques et efficacement répressives il mettrait un terme à toute agitation. M. Méline, avait-on dit, pouvait et devait agir, et il n'a rien fait. MM. Brissot et Cavaignac ne nous ont pas annoncé qu'ils fussent agir davantage. C'est pourquoi l'on se demande encore: que fera le gouvernement?

Voici la pensée d'un patriote: « La campagne dreyfusarde est menée par des ennemis de la France. Par conséquent ceux qui la font se rendent complices des ennemis de la patrie. Aux heures où les lois sont insuffisantes pour préserver l'Etat, il est juste et nécessaire de s'armer de la grave maxime de droit public: Salus populi suprema lex esto. Que la Chambre et le Sénat osent le dire au gouvernement! Et que le gouvernement redise alors: il faut que cela cesse. Il sera entendu. »

Oui, mais c'est la dictature. Et qui donc osera sauver la France par de tels moyens?

Abbé GAYRAUD.

L'Amérique de l'Avenir

Le drame sanglant qui se joue devant Santiago de Cuba ne doit pas empêcher l'Europe d'assister inquiète au mouvement politique qui, en ce moment même, se dessine et s'accroît aux Etats-Unis.

La sanction donnée par Mac Kinley à l'annexion des îles Hawaï à la grande République Américaine est la bride lâchée aux convoitises politiques des Etats-Unis.

L'accomplissement final de cette annexion, bien que prévue, escomptée et préparée depuis longtemps, tout comme l'occupation de Cuba du reste, a causé une certaine émotion chez les partisans attachés des traditions ancestrales qui, anxieusement, regardent dans la direction de la Vieille Europe, étonnés de la voir rester impassible devant les empiétements de la jeune Amérique et ne pas crier: « Halte-là! » Tandis que dans le camp déjà nombreux du jeune parti républicain qui entraîne le pays à la politique nouvelle d'agrandissement territorial et de conquête étrangère, politique qui fut toujours contraire aux vraies traditions américaines, on se réjouit de voir le décret Mac-Kinley relatif à l'occupation des îles Hawaï ne peut moins faire que d'avoir un contre-coup sur

la marche progressive de la guerre hispano-américaine et sur l'attitude finale et les ultimes prétentions du gouvernement fédéral dans les négociations de la paix.

Le vieux parti républicain et à sa tête quelques hommes influents qui ont un nom dans la politique étrangère ont bien essayé de protester au nom de la sagesse des ancêtres, du testament de Washington, des principes politiques de Jefferson et des théories de Monroe; l'ex-président Claveland au début de son second séjour à la Maison Blanche a bien eu le courage de s'opposer à l'annexion des îles Hawaï; M. Chauncey Depew étant à Paris a bien lui aussi lancé l'anathème à l'hérésie nouvelle, mais ce beau discours qui n'a de constant en lui que son inconstance et dont les invariables variations politiques peuvent se prévoir comme les phases de la lune ou les marées, de retour à New-York déploya le drapeau de ses idées humanitaires de Paris et au souffle des opinions glouttonnes des ses congénères yankees son drapeau tourna et se fixa comme une girouette dans la direction des Antilles.

Malgré les protestations plus larmoyantes qu'énergiques de ces hommes d'Etat, le nombre des citoyens qui aspirent au régime des annexions va toujours grandissant. Cet instinct de conquête qui est au cœur de toute nation en croissance comme un germe latent et qui semblait ne devoir jamais arriver à son développement chez une nation de 72 millions qui se vantait à bon droit d'avoir un idéal de progrès, de liberté, de civilisation infiniment supérieur aux grossières ambitions matérielles de la vieille Europe qui ne civilise les peuples qu'à coups de canon, vient de prendre une expansion inquiétante pour les nations du vieux monde européen.

La guerre avec le Mexique fut engagée sous le prétexte humanitaire de défendre l'indépendance du Texas; et elle finit par l'annexion de cet immense Etat plus grand que la France d'un tiers et par l'acquisition de près de quinze cent mille kilomètres carrés enlevés au Mexique.

Aujourd'hui, c'est le même procédé qui est employé vis-à-vis de Cuba, avec cette différence que dans la guerre du Mexique, les Américains s'en tintrent à la doctrine de Monroe: « L'Amérique aux Américains » qui doit s'entendre: « Les Américains en Amérique »; — tandis que dans la guerre hispano-américaine, c'est: « Les Américains aux Philippines ».

Où s'arrêteront les prétentions yankees, maintenant qu'ils ont créé le militarisme?... C'est à l'Europe à le dire.

S'ils revenaient les Tocqueville, les Laboulaye, les Washington, les Lincoln, ils verraient avec tristesse la terre classique de la liberté s'engager par l'impérialisme naissant sur le chemin de la servitude du militarisme.

J'han d'Ark.

Nos Dépêches

SÉRVICES TÉLÉGRAPHIQUE & TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAUX

CONSEIL DES MINISTRES

Paris. — Les ministres se sont réunis en conseil ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Félix Faure. Le conseil a décidé qu'une plainte serait adressée par le ministre de la guerre au garde des sceaux contre M. Picquart, pour avoir communiqué à un personnage non qualifié pour en prendre connaissance, des documents intéressant la sûreté extérieure de l'Etat et contre M. Leblos, complice du même délit.

Les ministres des finances et de la marine ont fait signer des promotions et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur à l'occasion du 14 juillet.

Le conseil s'est ensuite occupé des affaires courantes.

Informations

RECEPTION A L'ÉLYSÉE

Paris. — Le Président de la République a reçu, cet après-midi, avec le cérémonial accoutumé, M. Machain, ministre du Paraguay, qui lui a remis ses lettres de créance. M. Boulangier, premier président de la cour des comptes, qui a remis au Président le rapport publié sur les budgets de 1898.

LA REVUE DE LA GARDE RÉPUBLICAINE

Paris. — La revue annuelle du corps de la garde républicaine a été passée, ce matin à 9 heures, sur la place de la Concorde par le général Mouriau, président du conseil de la gendarmerie et son état-major.

La garde à cheval était rangée par escadron le long de la terrasse de l'Orangerie. Elle était précédée d'une échelonnée par compagnie, portant une ligne semi-circulaire, de l'angle du pont de la Concorde à l'entrée de l'avenue des Champs-Élysées, masquant le Cours-la-Reine.

Le général Mouriau et les officiers supérieurs sont allés se placer sur le terre-plein et les troupes ont défilé drapeau et musique en tête.

L'infanterie, suivie de la cavalerie, ont passé devant les front des officiers, puis, par « à droite », exécuté d'un bel ensemble, les troupes ont regagné leurs casernements du boulevard Henri IV.

Le Mouvement administratif projeté

Paris. — Voici quelques renseignements complémentaires sur le mouvement administratif actuellement en préparation. Ce mouvement, qui ne serait que le premier d'une série, est sur le point de partir. Il sera arrêté dans le conseil de samedi et l'« Officiel » le publiera lundi, de manière que les nouveaux ordres soient installés une dizaine de jours avant les congés généraux.

Certains postes paraissent devoir être purement et simplement supprimés, deux autres quitteraient l'administration avec des compensations non encore déterminées.

Parmi les postes qui seront supprimés, et dont la liste à l'allonge chaque jour, nous citerons MM. Bonnet, préfet de l'Ain; Coudet ou Lude, préfet de la Haute-Vienne; Boudier, préfet de Saône-et-Loire; Aupiais, préfet du Tarn; Grimaud, préfet de la Loire; Foury, préfet de la Haute-Saône; Gravier, préfet de la Nièvre, etc.

La lettre dit que le gouvernement songerait à remplacer M. Lépine à la tête de la préfecture de police.

M. Blanc, préfet actuel, serait nommé préfet de la Seine; M. de Selles recevrait un poste quelconque d'ambassadeur.

Nouvelles Parlementaires

LA GAUCHE DÉMOCRATIQUE

Paris. — La gauche démocratique s'est réunie cet après-midi pour l'installation de son bureau.

M. Dujardin-Baumetz, président sortant non rééligible a soulevé la bécavue à son successeur M. de la Porte.

Ce dernier après avoir remercié ses collègues du témoignage de sympathie et de confiance qu'ils lui ont donné et après avoir rendu hommage aux anciens présidents du groupe, constate que la partie de la gauche démocratique s'est constamment inspiré des vues que professaient tous les républicains jusqu'au jour où certains hommes politiques ont imaginé de gouverner la République avec le concours de ses adversaires.

LES RÉGLEMENTS DE LA CHAMBRE

La commission du règlement de la Chambre, dans sa séance d'aujourd'hui a examiné les questions relatives à l'installation des grandes commissions. Elle a adopté le principe du fonctionnement de 12 grandes commissions dont la plupart ont déjà été consacrées par l'usage, savoir: législation civile et criminelle, assistance et prévoyance sociales, administrations départementales et commerciales, budget, armée, marine, enseignement, chemins de fer et voies de communication, agriculture, commerce et industrie, travaux, douanes.

Ces douze commissions qui seront renouvelées seront élues au commencement de chaque année.

Les commissions spéciales seules sont pour les projets et propositions que la Chambre indiquera.

La commission des pétitions sera maintenue. Celle des congés supprimée.

La commission d'initiative sera maintenue avec une durée de un an au lieu d'un mois.

LA LETTRE DE PICQUART ET M. FOURNIÈRE

Paris. — M. Fournière maintient sa démission.

La démission prise par le conseil des ministres, dit-il, n'a aucun rapport avec la lettre de M. Picquart au président du conseil.

Si le président du conseil n'accepte pas sa démission, M. Fournière déposera une demande d'interpellation, et si la Chambre n'accepte pas, il demandera à discuter les motifs pour lesquels il a demandé à interpellation.

Quant à M. Georges Berry, il se déclare satisfait par la décision prise par le conseil des ministres.

C'est en vertu de la loi de 1886 sur l'espionnage, que des poursuites sont demandées contre MM. Picquart et Leblos.

Les peines portées par l'article 1er de cette loi sont de 2 à 5 ans de prison et 2,000 à 5,000 francs d'amende.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 12 juillet 1898

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL, PRÉSIDENT

On remarque que grande animation aussi bien dans l'hémicycle que dans les tribunes.

Le président lit un certain nombre de projets d'intérêt local.

On adopte le projet de loi concernant la régularisation des décrets des 3 et 4 mai 1898 relatif à la suspension temporaire des droits sur les biens et celui relatif à la répartition des fonds communaux aux départements.

La Chambre adopte successivement le projet de loi concernant la répartition des fonds de subvention aux départements, le projet de loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire au ministère de l'agriculture, un crédit de 282,000 francs au ministère des affaires étrangères.

On renvoie à la suite des autres déjà inscrites à l'ordre du jour la discussion de l'élection de M. Meillet à Marmande.

Interpellation de M. Fournière
M. Deschanel déclare qu'il est satisfait d'une demande d'interpellation par M. Fournière relativement à l'authenticité

des pièces intéressant l'affaire Dreyfus produites à la tribune par M. Cavaignac.

M. Brissot demanda le renvoi de la discussion.

M. Cavaignac monta à la tribune. M. Cavaignac. — Après les explications que le ministre de la guerre a données à la Chambre, il lui semble inutile de parler à nouveau d'une affaire que l'on connaît dans tous ses détails.

Un homme déclare que les pièces produites à la tribune sont fausses, alors qu'il a déclaré ne jamais les avoir vues. On ne peut donc plus se baser sur cette lettre pour demander l'accommode des explications au gouvernement.

En conséquence M. Cavaignac demanda le renvoi à un mois.

M. Fournière demanda qu'il y ait un vote.

Le renvoi à un mois est voté par 488 voix contre 24.

L'annulation de la Chambre adopte un crédit de 500,000 francs destiné à subvenir aux besoins des familles nécessiteuses des réservistes et territoriaux.

Adopté les divers articles et l'ensemble d'un projet de loi portant ouverture et annulation de crédits pour l'exercice 1898. Séance levée à 6 h. 10. Séance demain à 2 heures.

LE SÉNAT

Séance du 12 juillet

PRÉSIDENCE DE M. LOUBET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 3 h. 10. On renvoie à la commission des finances le projet de loi relatif aux quatre contributions déposés par le ministre des finances.

Le Sénat adopte le crédit extraordinaire pour la célébration du centenaire de Michel.

Adopté également un projet portant ouverture d'un crédit supplémentaire pour la création d'un sous-secrétariat d'Etat à l'intérieur.

Au nom de la commission des finances, M. Fournier dépose et lit son rapport sur les quatre contributions.

Le Sénat décide de discuter le projet demain ainsi qu'il a été décidé par le prorogation des surtaxes à l'octroi de la ville de Paris.

La séance est levée à 4 heures. Séance demain à 3 heures.

L'Affaire Dreyfus

Intervention de M. Demange. — Une note du condamné

Nous publions ci-dessous deux nouveaux documents que le syndicat Dreyfus vient de jeter dans le public, afin de tâcher de détruire la bonne impression causée dans le pays par les déclarations de M. Cavaignac.

Nous laissons à nos lecteurs le soin de choisir entre la parole de M. le Ministre de la Guerre et celle d'un traître « justement et légalement condamné ».

Lettre de M. Demange à M. Sarrien 9 juillet 1898.

Monsieur le garde des sceaux, Au moment où vous êtes assés d'une demande de Mme Dreyfus vous priant de faire annuler pour violation de la loi le jugement du conseil de guerre qui a condamné son mari, j'ai le devoir de vous attester que les pièces datées de mars et d'avril 1894, lues à la tribune de la Chambre des députés par M. le Ministre de la guerre et ayant contribué à former sa conviction, n'ont été connues ni de M. Dreyfus, ni de son défenseur.

J'affirme que je n'ai connu et que le conseil de guerre n'a pu connaître légalement que la misère dite le bordereau, base unique de l'accusation dont M. le ministre de la guerre n'a même pas fait mention dans son discours.

Je crois devoir aussi, monsieur le garde des sceaux, vous adresser copie d'une note que j'ai reçu de mon client, le capitaine Dreyfus, le 31 décembre 1894. La portée de cette note n'échappera pas à la sagacité de votre esprit.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes respectueux sentiments.

EDGAR DEMANGE.

La note de l'ex-capitaine

Voici les passages essentiels de cette note, dont le texte n'avait pas encore été publié :

Le commandant du Paty est venu aujourd'hui, lundi 31 décembre 1894, à cinq heures et demie du soir, après le rejet du pourvoi, me demander, de la part du ministre, si je n'avais pas été peut-être la victime de mon imprudence, si je n'avais pas voulu simplement amorcer... puis que je me suis trouvé entraîné dans un engrenage fatal.

Je lui ai répondu que je n'avais jamais eu de relations avec aucun agent ni attaché... que je ne m'étais livré à aucun amorçage, que j'étais innocent.

Il me dit alors, de sa part personnelle, que sa conviction de ma culpabilité s'était faite d'abord de l'examen de l'écriture de la pièce accusatrice et de la nature des documents qui y sont énumérés, puis des renseignements d'après lesquels la disparition des documents correspondait avec mon séjour à l'état-major, qu'enfin un agent secret aurait dit qu'un Dreyfus était un espion... sans toutefois affirmer que ce Dreyfus fut un officier. J'ai demandé au commandant du Paty à être confronté avec cet agent; il m'a répondu que c'était impossible.

Le commandant du Paty a reconnu qu'on ne m'avait jamais soupçonné avant d'avoir reçu la pièce accusatrice.

Puis, sentant qu'il en avait trop dit, il ajouta :

« Nous parlions entre quatre murs; si on m'interroge sur tout cela, je nierai tout. »

J'ai conservé tout mon calme, car je voulais connaître toute sa pensée.

« En résumé, me dit-il, vous avez été condamné parce qu'il y avait un fil qui indiquait que le coupable était un officier, et la lettre saisie est venue mettre un point sur ce fil: le coupable, c'était vous. »

Le commandant a encore ajouté que, depuis mon arrestation, je fuyais avant tout au ministère, que peut-être... avaient laissé traîner express la lettre pour me brûler, afin de ne pas satisfaire mes exigences.

Il m'a laissé entendre ensuite que ma femme et ma famille étaient mes complaisants, toute la théorie de Bertillon. A ce moment-là, sachant ce que je voulais et ne voulant pas lui permettre d'insulter encore ma famille, je l'ai arrêté en lui disant: « C'est assez. Je n'ai qu'un mot à vous dire: c'est que je suis innocent et que votre devoir et de poursuivre vos recherches. »

« Si vous êtes vraiment innocent, s'est-il écrié alors, vous subissez le martyre le plus épouvantable de tous les siècles. » Je suis ce martyr, lui ai-je répondu, et j'espère que l'avenir nous le prouvera.

Après le départ du commandant du Paty, j'ai écrit la lettre suivante au ministre :

« J'ai reçu par votre ordre la visite du commandant du Paty, auquel j'ai déclaré encore que j'étais innocent et que je n'avais même jamais commis d'imprudences. « Je suis condamné, je n'ai aucune grâce à demander. »

« Mais, au nom de mon honneur, qui, je l'espère, me sera rendu un jour, j'ai le devoir de vous prier de vouloir bien poursuivre vos recherches. »

« Moi parti, qu'on cherche toujours: c'est la seule grâce que je sollicite. »

ALFRED DREYFUS.

Les poursuites contre Picquart et Leblos

Paris. — Conformément à la décision prise par le conseil des ministres relativement aux poursuites intentées à MM. Picquart et Leblos, le garde des sceaux a convoqué cet après-midi à son cabinet le procureur général et le procureur de la République.

On remarquera que les termes de la note du conseil des ministres relative aux poursuites exercées contre MM. Picquart et Leblos reproduisent à peu près textuellement une partie de ceux du paragraphe 11 de l'article de la loi du 18 avril 1886 sur l'espionnage. Cet article est ainsi conçu :

Article premier. — Sera puni d'un emprisonnement de 2 à 5 ans et d'une amende de 1,000 à 5,000 francs, tout fonctionnaire public, agent ou préposé du gouvernement qui aura livré ou communiqué à une personne non qualifiée pour en prendre connaissance, des plans écrits ou documents secrets intéressant la défense du territoire ou la sûreté extérieure de l'Etat, qui lui étaient confiés et dont il avait connaissance en raison de ses fonctions. La révocation suivra de plein droit.

2° Tout individu qui aura livré ou communiqué à une personne non qualifiée pour en prendre connaissance, ou qui aura divulgué en tout ou en partie, les plans écrits ou documents énoncés ci-dessus qui lui ont été confiés et dont il a eu connaissance soit officiellement, soit à raison de son état, de sa profession, ou d'une mission dont il aura été chargé.

3° Toute personne qui, se trouvant dans l'un des cas prévus dans les deux paragraphes précédents, aura communiqué ou divulgué des renseignements tirés des dits plans écrits ou documents.

Aux termes de l'article 8 de la loi du 18 avril 1886, toute tentative de délits prévus par l'article premier sera considérée comme le délit lui-même.

Aux termes de l'article 12, le tribunal pourra prononcer indépendamment de peines édictées par la loi pour une durée de 5 à 10 ans, l'interdiction de tout ou partie des droits civiques, civils et de famille ainsi que l'interdiction de séjour.

Enfin l'article 463 du code pénal sur les circonstances atténuantes est applicable.

Les poursuites visées par la loi de 1886 doivent avoir lieu d'après l'article 11 de cette loi devant le tribunal correctionnel.

C'est donc cette juridiction qui sera appelée à prendre connaissance de l'affaire en question si le garde des sceaux donne suite à la plainte de son collègue ministre de la guerre.

Le naufrage de la Bourgoigne

L'arrivée des survivants

Le Havre. — La Touraine est attendue au Havre dimanche matin. On sait qu'elle ramène en France un certain nombre de naufragés. Elle a dû passer hier dans les parages où se trouvait la Bourgoigne et peut-être, espère-t-on à la Compagnie Transatlantique, pourra-t-elle recueillir quelques indications nouvelles sur le sinistre.

Un comité s'est constitué au Havre qui organise une souscription nationale en faveur des familles atteintes par le naufrage de la Bourgoigne.

CHEMINS DE FER DE L'EST ET LYON
Dimanche 17 juillet 1898
TRAIN DE PLAISIR
Lyon-Saint-Genix
PRIX DES PLACES
DE LYON-EST à Pont-de-Chéruy 1.50 ALLER ET RETOUR
à Crémieu 2.00 EN 3^e Classe
à Sablonnières 2.00
à Morestel 2.00
à Les Avenières 2.00
à Aoste-St-Genix 2.00
TRAIN SPECIAL
ALLER: Départ de Lyon Est 8 h. 45 matin
de Villourbanne 8 h. 53
RETOUR: Départ d'Aoste-St-Genix 8 h. 10 soir
Arrivée à Lyon Est 10 h. 20

ÉVITEZ LA FRAUDE
SI VOS CHEVEUX TOMBENT
VÉRITABLE PÉTROLE HAHN
Nouveaux Appareils pour le Traitement DE LA VIGNE
SOLIDITÉ ET FONCTIONNEMENT GARANTIS
JEAN BERNUS
Constructeur
4, rue Penthièvre, 4 - LYON - 4, rue Penthièvre, 4
Pulvérisateur PARFAIT à pompe 32
à manivelle 38
Penthièvre à pression 32
Pal injecteur 38
Soutreuse LA RAPIDE 24
à main 3
Franco Carre Françaises - So. Mètre des Contrats (Demandes l'Album)

GENÈVE
Hôtel du Mont-Blanc
Rue du Rhône, M^{me} Vve GRAS
MOYNET, recommandant au clergé et aux familles.
Pour Vendre ou Acheter PROPRIÉTÉS - CHATEAUX
Villas, Vignobles
dans tout le Sud-Est de la France
S'ad. CHABERT Frères & Fils
Commissionnaires en Immobilier à VALENCE (Drôme)

Colis, Manchettes & Plastrons
en LINGE MONOPOLE
dépensés 0.75 la Douzaine
Grand Choix de CRAVATES, CHEMISES, BOUTONS, GANTS
Maxime FAIVRET
75, Rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON
MAISON PRINCIPALE à PARIS, 105, rue St-Honoré

CASINO
DE
Charbonnières-les-Bains
Saison du 1^{er} Mai au 31 Octobre
ÉTABLISSEMENT THERMAL DE 1^{er} ORDRE
Eau minérale ferrugineuse, reconnue par l'Etat
VASTES PISCINES DE NATATION
Hydrothérapie et Electrothérapie
CABINET MÉDICAL DU D^r GINARD, MÉD. EN CH. DE LA STATION.
Tous les soirs, de 7 h à 9 h.
CONCERT DANS LE PARC
Jazz, orchestre et fêtes: 2 Concerts à 7 h.
Nombres attractions dans le parc, éclairé à la lumière électrique. - Feux d'artifice.
TIR AUX PIGEONS - COURSES à ANES
Nombres trains à la gare St-Paul; les dimanches et fêtes trains supplémentaires. - Tous les soirs Train spécial, service du Casino: départ, 7 h. 50 (gare St-Paul); retour, minuit 40.
RESTAURANT - CAFÉ - GLACIER DU CASINO

Les meilleures BICYCLETTES Lyonnaises
R. CASTOLDI
CONSTRUCTEUR B. S. G. D. G.
3-4 & 6, imp. des Carmélites, & 32, montée des Carmélites, LYON
BICYCLETTE n° 2 modèle 1898 275 Fr.
BICYCLETTE n° 3 modèle 1898 225 Fr.
BICYCLETTES NEUVES, mod. 1897, à solder 170 Fr.

HOTEL DE ROME & DE BELLECOUR
4, rue du Peyrat, Lyon
Maison recommandée aux Familles

VALS AUGUSTINS
AVENDRE, rue des Doctes, Lyon-Vaise, immeuble de rapport en bon état, tout loué; revenu net, 540 Fr., prix 9,000 Fr. Pressé. S'adresser à M. Gavand, rue de la Charité, 66, de midi à 1 h. 1/2 et de 6 à 7 h. 1/2.

LUX ANTI-MITES
Naphtaline insecticide, en b^{te} de 1 fr., 1 fr. 50 et 2 fr. 50
Paranonyl indien, en sachets de 10 centimes et 1 fr.
Vaiuvert des laines en paquets de 0,25 et 0,50 centimes
J.-M. GUYOT, 4, rue Saint-Dominique, LYON

PIANO PLEYEL DOUBLE
M. Ziptel, principal contre-pédalier de Pleyel, invite MM. les artistes amateurs à venir voir et apprécier ce nouveau et remarquable instrument dans ses Magasins
14, Rue St-Dominique, au 1^{er}
Grand choix de Pianos et Harmoniums neufs et d'occasion, des premiers facteurs.

PIANOS D'OCCASION
Ch. CHAGNY, 60, av. de Foailles
(Pres le cours Morand)
RIARD, PLEYEL, etc. - Garantie sur tous les Instruments
VENTE LOCATION - RÉPARATIONS - RÉGLAGE
Maison recommandée à nos Lecteurs

EAU D'ARQUEBUSE
De l'Hermitage des Frères Maristes
LIQUEUR VULNÉRAIRE PERFECTIOMNÉE
LIQUEUR DE L'HERMITAGE
VIRÉMIQUE, STOMACHIQUE & STIMULANTE
LE LITRE 5 fr. 50
Adressez les demandes au Frère Procureur général des Frères Maristes, à Saint-Genès-Lavaol (Rhône).

Nous recommandons spécialement
Le Magasin de Chaussures
A L'ESPÉRANCE
La mieux assorti et vendant le meilleur marché
ARTICLES DE LUXE & FANTAISIE
Dépositaire des premières Manufactures de France
24, Rue Victor-Hugo, 24

Toile Souveraine
JULIE GIRARDOT
J. DAMON, Pharmacien
50 ans de succès
contre Douleurs
Plaies & Blessures
MAQUET DÉPOSER
Fabrique: Avance du Doyenné, 6, au 1^{er} - LYON -
GROS ET DÉTAIL
Dépôt à Lyon: Pharmacie du Serpent, 31, rue Lanterne, et à la Pharm. cours Morand, 40.
Prix: 6 fr. le mètre
Envoi contre mandat-poste au nom de Julie Girardot.

STATUES DE ST ANTOINE DE PADOUÉ
NOUVEAU MODÈLE RECOMMANDÉ
STATUES RELIGIEUSES EN T^{ous} GENRES. CRÈCHES POUR NOËL
Envoi de Photographies sur demande.
BARBARIN, statuaire, 11, place Saint-Jean, 11, LYON

HOTEL JEANNE D'ARC
(Petite-Bombardé)
PARIS-MISERABLE, rue de la Bombardé, 8, LYON
6 francs par jour; Repas à partir de 2 francs
LE PLUS ANCIEN HOTEL CONNU DU CLENGÉ

LYON, 6, rue St-Côme, 6, LYON
GRANDE PHARMACIE
L'ÉLÉPHANT
Maison de confiance et de Bon Marché
NOUVELLE GRANDE BAISSÉ DE PRIX
Défiant toute concurrence
Médicaments, puces, crèmes - Détail au prix du gros - Prix fixe
Consultez nos pharmaciens: M. BATHILLIER, de la Faculté de Paris

PIANOS & ORGUES
DE TOUTES MARQUES
M^{me} Lejeune
Maison diplômée du Conservatoire de Paris
LYON - 50, Rue de la Charité, 50 - LYON
Grande facilité de paiement
VENTE A 50 MOIS DE CRÉDIT
Avec facilité de remboursement
VENTE, LOCATION, ACCORDS, RÉPARATIONS
La Maison entretient gratuitement ses pianos en location

Imprimerie Universelle

ADJOINT A LA FRANCE LIBRE
LYON - 35, RUE DE CONDÉ, 35 bis - LYON

SPÉCIALITÉ
D'AFFICHES
de
TOUTES DIMENSIONS

Libre dans les vingt-quatre heures
Les Cartes de Visite, Cartes d'Adresse, Avis de Messe
Lettres de Mariage
Circulars et Prospectus de tous genres

Tirages de Luxe
EN NOIR
ou
EN COULEURS

Elle livre les LETTRES DE DÉCHÈS deux heures après la Commande
Installation spéciale pour Brochures, Livres, et, en général, tous les Travaux de longue haleine
Impression, à de très bonnes conditions, de tous Organes périodiques ou quotidiens
CHROMOTYPOGRAPHIE - SIMILIGRAVURE - LITHOGRAPHIE - PHOTOGRAVURE
L'IMPRIMERIE UNIVERSELLE est la SEULE de Lyon qui, en cas d'urgence, LIVRE A TOUTE HEURE du Jour ou de la Nuit

BOURSE DE PARIS du 12 Juillet

Table of stock market data for Paris, including columns for Fonds d'Etat, Actions, Obligations, and their respective prices and movements.

BOURSE DE LYON du 12 Juillet

Table of stock market data for Lyon, including columns for Fonds d'Etat, Obligations, Actions, and their respective prices and movements.